

**Département de la
CORREZE**

**Commune de
SEILHAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 17

Délibération N° 055-2022

BAIL BAR DE L'ÉLOT

L'an deux mil vingt deux le premier du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 25 novembre 2022

Présents :

MM CHAMBRAS, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

MM COLBORATI et VILLETTE

Secrétaire de Séance : M. MAZEAUD Georges

M. Le maire rappelle au conseil municipal la délibération D036-2021, fixant le nouveau loyer pour le bar de l'élot, et autorisant le maire à rédiger un nouveau bail;

M. Le maire donne lecture du bail;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Autorise le maire à signer le bail du bar de l'élot

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**